

Image not found or type unknown



## Contrat assurance vie petits enfants

Par **Ericpeche**, le **03/02/2021** à **08:56**

Bonjour et merci de vos éclaircissements.

Nous avons deux petits enfants de 4 et 2 ans.

Nous leur avons pris deux contrats d assurance vie bloqués jusqu'à leur majorité.

L'assurance me demande au vue de l article 900.1 du code civil un intérêt sérieux et légitime.  
Au vue du blocage et de nos âges.

Que puis je mettre svp.

Bien cordialement et merci.

Moi c est pour leurs études. Leur permis.

Par **Marck.ESP**, le **03/02/2021** à **09:14**

Bonjour

Vou avez donc ouvert des contrats à leur nom , donc simultanément à un don ?

Et quel est votre âge ?